

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000105939 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterRoc MP 355 Accelerator 25
Code du produit : 000000000050285328 000000000050285328
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse : 1800 CLARK BLVD
Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 3
Corrosion cutanée : Catégorie 1B
Lésions oculaires graves : Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000105939	Date de la première version publiée: 01/09/2023

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000105939 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/09/2023

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Pas de données applicables disponibles.

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
2-diméthylaminoéthanol	2-Diméthylaminoéthanol	108-01-0	>= 70 - < 90 *
triéthylènediamine	Quinuclidine	280-57-9	>= 20 - < 30 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
 Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Repos, air frais.
 Si les irritations persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
 Secours médical.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
 Enlever les lentilles de contact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Demander conseil à un médecin.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000105939	Date de la première version publiée: 01/09/2023

- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Provoque de graves lésions des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000105939	Date de la première version publiée: 01/09/2023

possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Température de stockage recommandée : 5 °C

Pour en savoir plus sur la : Température minimum de stockage:

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000105939 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/09/2023

stabilité du stockage

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2-diméthylaminoéthanol	108-01-0	LMPT	3 ppm 11 mg/m ³	CA ON OEL
		LECT	6 ppm 22 mg/m ³	CA ON OEL
triéthylènediamine	280-57-9	LMPT	1 ppm 4.6 mg/m ³	CA ON OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.
Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale)

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version 2.0	Date de révision: 08/15/2023	Numéro de la FDS: 000000105939	Date de dernière parution: 07/28/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	type amine
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	11 - 12 (21 °C) Concentration: 40 g/l Solution aqueuse
Point de congélation	:	non déterminé Pas de données applicables disponibles.
Point d'ébullition	:	146 - 147 °C
Point d'éclair	:	46 °C
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	11.9 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1.6 % (v)
Pression de vapeur	:	6.1897 hPa (21 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Densité	:	0.908 g/cm ³ (25 °C) Méthode: DIN 51757
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	complètement soluble (21 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-	:	env. 220 °C

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version 2.0	Date de révision: 08/15/2023	Numéro de la FDS: 000000105939	Date de dernière parution: 07/28/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

inflammation

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : 4 mPa.s (35 °C)
Méthode: Viscosimétrie; mesure de la viscosité à l'aide du viscosimètre Hoesppler (chute d'une bille)

Viscosité, cinématique : non déterminé

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : non comburant

Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Acides
Oxydants
hypochlorites de sodium
Peroxydes
Cuivre
aluminium
Zinc

Produits de décomposition dangereux : Acide nitrique
Oxydes d'azote (NOx)
monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000105939 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2,000 mg/kg
Remarques: Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 20.1 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une inhalation de courte durée.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2,000 mg/kg
Remarques: Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Produit:

- Méthode : OCDE ligne directrice 435
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
Remarques : Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000105939 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Persistence et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000105939	Date de la première version publiée: 01/09/2023

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
 Les exigences en matière d'élimination sont fonction de la classification du risque et varient selon l'endroit et le genre d'élimination choisi.
 L'utilisation et le traitement de ce produit, ou l'ajout d'autres composants, peut en faire un déchet dangereux.
 Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.
 Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

- Numéro ONU : UN 2051
 Nom d'expédition des Nations unies : DIMÉTHYLAMINO-2 ÉTHANOL
 Classe : 8
 Risque subsidiaire : 3
 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8 (3)

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 2051
 Nom d'expédition des Nations unies : 2-Dimethylaminoethanol
 Classe : 8
 Risque subsidiaire : 3
 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : Corrosives, Flammable Liquids
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851

Code IMDG

- Numéro ONU : UN 2051
 Nom d'expédition des Nations unies : 2-DIMETHYLAMINOETHANOL
 Classe : 8
 Risque subsidiaire : 3
 Groupe d'emballage : II
 Etiquettes : 8 (3)
 EmS Code : F-E, S-C
 Polluant marin : non

MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version 2.0 Date de révision: 08/15/2023 Numéro de la FDS: 000000105939 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/09/2023

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Numéro ONU : UN 2051
Nom d'expédition des Nations unies : DIMÉTHYLAMINO-2 ÉTHANOL

Classe : 8
Risque subsidiaire : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8 (3)
Code ERG : 132
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA ON OEL / LECT : Limite d'exposition à court terme (LECT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MasterRoc MP 355 Accelerator 25

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000105939	Date de la première version publiée: 01/09/2023

miques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/15/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR